

# REUNION DU COMITE SYNDICAL DU SYDELON DU 2 MARS 2016

## **RAPPORT N°5**

(Rapport de Monsieur le Président)



### **Objet : débat d'orientation budgétaire.**

Instauré par la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République pour les communes de plus de 3500 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), le débat d'orientation budgétaire est un acte préliminaire à la procédure budgétaire et porte sur les orientations générales du budget. Il permet de discuter sur les priorités et les évolutions de la situation financière du SYDELON.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales un débat doit avoir lieu au sein du comité syndical sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le SYDELON, Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord, a été créé par arrêté préfectoral du 23 décembre 2010 et publié le 25 janvier 2011 au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Il regroupe, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) suivants :

La Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville,  
La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,  
La Communauté de Communes de Cattenom et Environs,  
La Communauté de Communes des 3 Frontières.

Le SYDELON a pour compétences le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble de son territoire.

## I) Situation financière du SYDELON au 31 décembre 2015

### A) Les recettes

En 2015, plus de 96% des recettes du SYDELON correspondent à la participation versée par les membres en vue du paiement des factures.

Les recettes se composaient :

- des participations liées au transport et au traitement des déchets ménagers, soit **8 748 174,00** euros environ,
- des cotisations des membres par rapport au nombre d'habitants, soit **367 090** euros,
- de la reprise des matériaux de recyclage soit **319 623** euros.

### B) Les dépenses

- Elles représentaient pour plus de 95%, le paiement de factures de nos différents prestataires:
  - Pour les marchés de traitement des ordures ménagères,
    - ✚ Lot 1 : traitement des ordures ménagères et commerciales, traitement des objets encombrants et des déchets de voirie sur le territoire du SYDELON et gestion et exploitation du centre de transit de Manom.
    - ✚ Lot 2 : Mise à disposition d'un ou plusieurs centres de transfert et transport des ordures ménagères et commerciales, des objets encombrants, des déchets de voirie, des emballages ménagers sur le territoire du SYDELON.
    - ✚ Lot 3 : Tri et conditionnement des emballages ménagers et journaux magazines sur le territoire du SYDELON.
    - ✚ Lot 4 : Collecte du verre en borne d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire du SYDELON.
    - ✚ Lot 5 : Traitement des déchets verts par compostage.
  - Pour les marchés des déchetteries,
    - ✚ Lot 1 : Transport et traitement des déchets tout venant provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande,
    - ✚ Lot 2 : Transport et traitement des déchets verts provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande,
    - ✚ Lot 4 : Transport et traitement des déchets de bois traité provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande,
    - ✚ Lot 5 : Transport et traitement des cartons provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande,
    - ✚ Lot 6 : Transport et traitement des déchets ménagers spéciaux provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande, Thionville et Veymerange,
    - ✚ Lot 7 : Transport et traitement des gravats provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande, Thionville et Veymerange,
    - ✚ Lot 9 : Gestion et exploitation des déchetteries d'Algrange, Florange et Hayange.

## ✚ Marché de gestion et d'exploitation de la déchetterie de Yutz.

Le lot 3, Transport et traitement des ferrailles provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande, Thionville et Veymerange, et le lot 8, Transport et traitement des batteries provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande, Thionville et Veymerange, sont des lots de valorisation matières.

Le reste des dépenses a concerné essentiellement des frais de personnels, et de gestion courante :

- des assurances du centre de transit de Manom pour un total de **4 425,85 euros TTC**,
- rémunération du personnel permanent,
- charges de gestion courante : loyer, fluide.

Le SYDELON employait également 3 emplois accessoires dont un agent pour les ressources humaines, un second agent pour les services techniques, et un troisième agent pour les affaires juridiques. De plus, le syndicat avait régulièrement recours, pour tous les autres services, à la convention de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

- Le coût de la mutualisation s'est élevé à **14 105,50 euros** pour l'année 2015.

## II) Les perspectives budgétaires 2016

### a) Les recettes

Pour 2016, les recettes du SYDELON seront en constante évolution compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitants pour le calcul de la cotisation.

Les recettes se composeront :

- de la cotisation des membres soit 2 euros par habitant, (source Insee 2015 : 183 836 habitants) soit **367 672 euros**,
- des appels à participation pour le paiement des factures soit **10 286 000 euros**,
- des recettes pour la reprise des matériaux de recyclage,
- des subventions de l'ADEME :

\*une aide relative au subventionnement de l'étude complémentaire. Le SYDELON percevra 70% du montant TTC si l'étude est suivie de travaux d'investissement. Si l'étude n'est pas suivie de travaux d'investissement, le montant de l'aide sera toujours à hauteur de 70% mais calculé sur le montant HT. Le montant de référence inclura aussi les dépenses pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

\*une autre aide dans le cadre de la signature d'un contrat d'objectifs avec elle, le SYDELON pourrait bénéficier d'une aide forfaitaire de **270 000 €** sur 3 ans et d'une aide variable de 1 € par habitant (hors CAVF) en cas d'atteinte des objectifs à la fin des trois ans, soit **110 000 €**.



## b) Les dépenses

Comme l'année précédente, plus de 95% des dépenses du SYDELON concerneront le paiement des factures de nos prestataires pour le marché des ordures ménagères, de tri, de transport et transfert, le verre et les marchés des déchetteries.

### - Pour les marchés relatifs au transport, transfert et traitement des différents flux :

- ✚ Lot 1 : Traitement des ordures ménagères sur le territoire du SYDELON,
- ✚ Lot 2 : Mise à disposition de centres de transfert et transport des déchets ménagers sur le territoire du SYDELON,
- ✚ Lot 3 : Tri et conditionnement des emballages ménagers et journaux magazines sur le territoire du SYDELON,
- ✚ Lot 4 : Collecte du verre en borne d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire du SYDELON.

### - Pour les marchés relatifs aux déchetteries,

- ✚ Lot 1 : traitement des déchets tout venant des déchetteries du SYDELON,
  - ✚ Lot 2 : traitement des ferrailles des déchetteries du SYDELON,
  - ✚ Lot 3 : traitement du bois des déchetteries du SYDELON,
  - ✚ Lot 4 : traitement des cartons des déchetteries du SYDELON,
  - ✚ Lot 5 : traitement des Déchets Ménagers Spéciaux des déchetteries du SYDELON,
  - ✚ Lot 6 : traitement des gravats des déchetteries du SYDELON,
  - ✚ Lot 7 : traitement des batteries des déchetteries du SYDELON,
  - ✚ Lot 8 : compostage des végétaux des déchetteries du SYDELON.
- ✚ Marché de transport des déchets issus des déchetteries.
- ✚ Marché de gestion et d'exploitation de la déchetterie de YUTZ.

**Les dépenses récurrentes** vont augmenter en 2016. En effet, désormais les divers marchés concernent l'ensemble du territoire, le tonnage pris en compte est donc plus élevé.

De plus, depuis la fin de la convention de mutualisation des services avec les services de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et des emplois accessoires, le SYDELON doit faire face à une nouvelle organisation des services et aux coûts engendrés par la location de nouveaux locaux.

1) Suite au recrutement de la nouvelle chargée de mission pour la mise en place du programme de prévention des déchets à l'échelle du territoire du SYDELON, et de la communication extérieure, il convient de budgéter un poste à temps plein.

2) Suite à l'arrêt des emplois accessoires le Président du SYDELON a décidé de mutualiser l'embauche d'un poste de juriste avec le SMITU, il convient donc de budgéter également un demi-poste au BP 2016.

3) Suite à l'arrêt de la convention de mutualisation avec la CAVF pour l'ensemble des services (courriers, marchés publics, informatique ...), le SYDELON doit désormais faire appel à des prestataires pour certains services :

- maintenance informatique suite à l'achat d'un serveur,
- location de postes et d'un autocom, abonnement téléphonique, abonnement internet, consommations,
- frais postaux

4) les bureaux du SYDELON ont été transférés à YUTZ Cormontaigne au 1A avenue Gabriel Lippmann mi-octobre.

Il conviendra donc de prévoir au budget 2016 :

- le montant du loyer annuel soit **38 000** euros,
- frais de nettoyage annuels soit **10 000** euros,
- charges locatives soit **6000** euros.

**D'autres dépenses ponctuelles** viendront s'ajouter, à savoir :

- une étude complémentaire à l'étude remise par le cabinet GIRUS en avril 2014. N'ayant pas apporté de solutions concluantes permettant aux élus de développer une véritable stratégie de valorisation sur le Nord Mosellan, il a été décidé de relancer une étude complémentaire sur le même sujet.

Une somme de **40 000** euros sera inscrite au budget.

Le cahier des charges de cette étude est rédigé, la procédure de consultation sera lancée le mois prochain pour un rendu de l'étude prévu à la fin de l'année 2016.

- un budget sera alloué à des actions de communication. Le président en définira les grandes lignes stratégiques.

Une somme de **5000** euros sera inscrite au budget

L'ensemble des crédits sera inscrit au budget prévisionnel 2016.